

**Service de l'accès et de la protection de l'information**

600, rue Fullum, Suite 1.100 UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2604 067

Le 1^{er} mai 2026

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des documents administratifs*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 7 avril 2026 et visant à obtenir les documents suivants :

1. **Je désire obtenir les documents et fiches de breffage concernant la diminution actuelle et prévue des ETC. La période est le 1er octobre 2025 à aujourd'hui;**
2. **Je veux les fiches de breffage et les documents concernant les optimisations budgétaires actuelles et prévues. La période est du 1er octobre 2024 à aujourd'hui;**

En réponse aux points 1 et 2, nous avons repéré des documents visés par votre demande, cependant ceux-ci ne peuvent pas vous être communiqués puisqu'ils sont protégés par les articles 37, 38 et 39 de la *Loi sur l'accès*. Ces restrictions au droit d'accès permettent de refuser la divulgation d'une analyse, d'une recommandation ou d'un avis formulé par un membre du personnel dans l'exercice de ses fonctions tant qu'aucune décision finale n'a été rendue ou rendue publique ou que le délai de dix ans n'est toujours pas écoulé depuis la production de ces documents.

De plus, s'ils venaient à être accessibles, des renseignements de nature confidentielle qui y figurent devraient être protégés, puisque leur divulgation serait susceptible de réduire l'efficacité d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne (article 29 de la *Loi sur l'accès*).

Enfin, certains renseignements sur des tierces personnes ne pourraient pas être communiqués, en raison des articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès*. Cette dernière prévoit en effet qu'un renseignement personnel est confidentiel, sauf si sa divulgation est autorisée par la personne concernée.

Par ailleurs, lesdits documents ne peuvent pas vous être transmis en raison de l'article 14 de la *Loi sur l'accès* puisque les renseignements retirés en vertu des articles de la loi invoqués précédemment en formaient la substance.

3. **Je souhaite obtenir les statistiques pour congé de maladie ainsi que les documents que la DG détient au sujet du harcèlement et de la surcharge de travail pour le 1er octobre 2024 à aujourd'hui.**

Nous vous transmettons, ci-joint, un tableau que la *Loi sur l'accès* nous permet de vous communiquer en lien avec les statistiques pour congé de maladie à la Sûreté.

Quant aux documents sur le harcèlement et la surcharge de travail, nous vous informons que la Direction générale ne détient pas de documents à ce sujet. Par conséquent, nous ne pouvons pas donner suite à cette partie de votre requête (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter le soussigné en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ
ZAKI M. GRIGANCINE
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



Statistiques pour congé de maladie (civils et policiers) à la SQ*

Court et long terme

Du 2024-10-01 Au 2026-03-31

Nombre de jours d'absentéisme maladie 3 jours et moins		
Mois	Policier	Civil
oct-24	1 645	1 083
nov-24	1 644	1 045
déc-24	1 444	880
janv-25	1 441	1 075
févr-25	1 560	1 067
mars-25	1 375	1 006
avr-25	1 509	937
mai-25	1 361	993
juin-25	1 146	876
juil-25	962	838
août-25	832	903
sept-25	1 318	1 033
oct-25	1 423	1 144
nov-25	1 446	1 080
déc-25	1 382	1 046
janv-26	1 128	1 177
févr-26	1 187	1 044
mars-26	1 378	1 098

Nombre de jours d'absentéisme maladie 4 jours et plus		
Mois	Policier	Civil
oct-24	6 026	1 999
nov-24	4 885	1 934
déc-24	5 461	1 947
janv-25	5 448	2 027
févr-25	4 920	1 963
mars-25	5 086	1 898
avr-25	5 647	1 975
mai-25	5 903	2 009
juin-25	5 461	2 210
juil-25	5 987	2 408
août-25	5 352	2 235
sept-25	5 579	2 219
oct-25	5 788	2 362
nov-25	5 159	2 097
déc-25	6 101	2 429
janv-26	6 190	2 347
févr-26	5 539	1 956
mars-26	5 957	2 143

Mise à jour : 23 avril 2026

Source : Grande fonction de l'administration, Sûreté du Québec